

Initiatives ministérielles

Autrement, la force sera utilisée avec l'autorisation de la communauté mondiale, et au nom des institutions internationales que le Canada a mis cinquante ans à concevoir et à défendre.

Abandonner maintenant ces institutions serait abandonner l'unanimité et le consensus redécouverts aux Nations Unies. Ce serait aussi abandonner tout espoir de faire respecter la règle de droit dans les affaires internationales. La communauté internationale est d'accord là-dessus. La question est de savoir si l'Irak le sera.

La résolution sur laquelle nous voterons demain à New York est la solution que j'ai recherchée, et que plusieurs d'entre vous ont recherchée, soit l'autorisation de l'ONU pour utiliser la force si l'Irak rejette l'option d'un retrait pacifique. La Chambre se rappellera, et personne au pays ne doit l'oublier, que le recours à la force a commencé le 2 août quand l'Irak a envahi le Koweït. Il appartient maintenant à Saddam Hussein de décider si la communauté internationale devra utiliser le pouvoir qui lui est conféré d'atteindre ses objectifs collectifs en recourant à son tour à la force.

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous les libéraux, nous nous réjouissons de la chance qui nous est donnée de discuter de certains faits historiques abordés par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le 2 août dernier, l'armée irakienne, agissant sur les ordres du président Saddam Hussein, a envahi et occupé le Koweït, État souverain, membre des Nations unies.

Depuis cette date, nous avons assisté à des événements dramatiques et sans précédent. Aujourd'hui, tous craignent qu'une guerre dans le golfe Persique soit de plus en plus imminente, risquant des milliers de vies, dont celles de Canadiens.

Les libéraux appuient fermement les très nombreux pays qui s'entendent à condamner l'agression de l'Irak et à demander le retrait des troupes irakiennes du Koweït.

Qu'il n'y ait pas de méprise, les libéraux condamnent sans équivoque le geste posé par l'Irak au détriment du Koweït et appuient les demandes de retrait immédiat des troupes irakiennes de cet État souverain.

[Français]

Monsieur le Président, en tant que membre des Nations Unies, l'Irak est convenu de respecter la Charte des

Nations Unies. Il est tenu de respecter les règles bien établies du droit international. Or, il ne l'a pas fait. Nous sommes persuadés que tous les Canadiens qui ont un souci d'équité pensent, avec le Parti libéral, que cette violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international est inadmissible et doit cesser.

[Traduction]

Monsieur le Président, nous croyons que Saddam Hussein doit comprendre que cette agression et ses visées expansionnistes ne peuvent rien lui rapporter. En tant que membre des Nations unies et que nation ayant pris le parti de la paix, le Canada ne doit pas laisser l'Irak réussir son occupation illégale du Koweït. Les Nations unies partagent ce point de vue.

Comme nous le savons, le 2 août 1990, lors d'une session d'urgence, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 660 condamnant l'invasion du Koweït par l'Irak et demandant le retrait immédiat des troupes irakiennes. Le 6 août, le conseil adoptait à l'unanimité des sanctions se traduisant par le blocus économique de l'Irak. Le 25 août, le conseil autorisait le recours à des actions militaires pour faire respecter ce blocus.

[Français]

Pourtant, le 10 août, 15 jours avant l'autorisation par les Nations Unies du recours à la force, le premier ministre a tenu une conférence de presse pour annoncer qu'il déployait d'importantes troupes canadiennes dans la région du golfe Persique. Et, au rebours de ses homologues britannique, français et américain, notre premier ministre n'a pas consulté notre Parlement pour débattre et statuer sur cette question.

[Traduction]

Plutôt, les Canadiens ont vu le gouvernement éviter tout débat parlementaire immédiat sur la question en profitant d'une faille de la Loi sur la défense nationale.

La position de mon parti a été claire tout au long de la crise. Dès le début, nous avons insisté pour que le gouvernement ne dépêche des forces dans le golfe Persique que sous les auspices des Nations Unies et seulement après consultation du Parlement, ce qui veut aussi dire après un débat à la Chambre des communes.

• (1610)

En septembre, les députés libéraux ont, en bloc, appuyé fermement les mesures prises jusque-là par le Conseil de sécurité des Nations Unies.